Les Conseils de guerre

Le contre-projet du général Langlois au Sénat

Prochainement doit venir devant le Sénat l'examen du projet, adopté par la Chambre des Députés, de réorganisation des conseils de guerre.

Le général Langlois vient de rédiger un contre-projet qu'on a distribué hier au Sénat.

Dans l'exposé des motifs, l'auteur estime que le reproche capital que l'on peut adresser à notre code de justice actuel, c'est de n'avoir fait aucune place à l'élément professionnel juriste, dans le personnel judiciaire. Pour y remédier, le général Langlois propose :

1° De créer un corps de conseillers assistants, de ces épreuves juridiques sérieuses, ayant une indépendance propre, indépendants ne relevant que du ministre ;

2° Sans changer la nature des pouvoirs dévolus au commandant de corps seul responsable de la discipline, en limiter l'action par la coopération d'un conseiller de la justice militaire, conjointement responsable des actes et ordonnances en ce qui concerne le droit ;

3° Instituer le droit d'appel aussi bien sur la question de fait, que sur celle de droit, aussi bien s'il s'agit de crimes que dans le cas de délits ;

4° Instituer des tribunaux appelés cours militaires pour l'application du principe précédent.

Le deuxième, qui comprend 48 articles, règle l'organisation des tribunaux militaires pour les armées de terre et de mer, la procédure et les voies de recours.

AFFAIRES DU MAROC

Les bandes du rogui ont reparu chez les Beni-Seddien, au sud-est de la capitale, et que les tribus des environs, Oulad-El-Hadji et Cherage, recommencent à se réfugier dans l'enceinte de la ville.

Les Ait-Youssi, tribu berbère habitant la région montagneuse au sud de Fez, et qui avait fait sa soumission il y a quelques semaines, se sont soulevés à nouveau et ont occupé la ville de Setrou, à six lieues environ de la capitale.

L'Espagne et le Maroc

Le gouvernement espagnol a été informé que les envoyés marocains retarderont leur arrivée à Madrid de quelques jours pour visiter en route Grenade et Séville.

Une impression défavorable a été produite par la nouvelle d'une démonstration hostile des Riffains des environs de Melilla, contre la construction de la voie ferrée conduisant aux mines des Beni Bou Ifrour.

Il paraît que la mission marocaine est chargée de contester les concessions faites par le rogui à la Compagnie espagnole, à laquelle Moulai Hafid veut imposer la reconnaissance de ses propres droits de souveraineté.

Bottes à sardines et syndicats

Une vive agitation règne sur tout la littoral du Finistère, en raison de l'introduction des machines à souder les boîtes de sardines.

Le syndicat des soudeurs y est nettement opposé, à cause de la diminution de la main-d'œuvre ; mais les usiniers ne peuvent lutter contre la concurrence étrangère qu'en employant des machines à sertir.

Depuis plus d'un an le conflit menace d'éclater. A Concarneau, un contrat avait été signé entre patrons et soudeurs ; les machines à sertir ne fonctionneront qu'à défaut de la soudure à la main. Alors une scission s'est produite dans le syndicat.

Par crainte de troubles, des forces de gendarmerie ont été envoyées à Concarneau. Des machines venant d'arriver à Audierne et à Douarnenez, des forces pour assurer l'ordre ont été également envoyées dans ces deux villes.

Au Conseil supérieur de l'instruction publique

On annonce que le conseil supérieur de l'instruction publique, qui se réunira prochainement, se prononcera définitivement sur certaines réformes, notamment sur celle des études médicales.

Il s'occupera également de la réforme de l'enseignement du dessin dans les écoles primaires. Les méthodes actuelles ayant donné des résultats déplorables, il s'agit de changer ces méthodes afin de donner aux enfants un enseignement pratique immédiatement utilisable dans la plupart des industries.

Les conserves de l'Armée

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, est sur le point de conclure avec le ministère de la marine un arrangement pour la fabrication à l'usine de Rochefort de conserves de viandes destinées à l'alimentation des troupes. Cette fabrication aurait lieu de septembre à avril prochain, tout en réservant, durant cette période, deux mois pour les besoins particuliers à la marine.

LES CHAUFFEURS DE LA DROME

Aujourd'hui vendredi comparaissent devant la Cour d'assises, les « Chauffeurs de la Drôme », ces bandits dont les méfaits rappellent ceux commis dans le Nord et le Pas-de-Calais, par la trop fameuse bande Pollet.

Par le nombre, tout au moins, leurs crimes dépassent ceux qui firent tomber à Béthune, la tête d'Abel Pollet et de ses complices.

C'est une véritable terreur, comme dans les Flandres encore et dans le Calaisis, que soutevèrent dans les départements de l'Ardèche, de l'Isère et de la Drôme, les atroces assassinats et les tentatives d'assassinats commis par la bande.

Dix assassinats, trois tentatives, plusieurs vols à main armée, — au total vingt-trois crimes — tel est le bilan des méfaits accomplis par ces brigands.

Les accusés sont au nombre de cinq. Le principal, pour ainsi dire le chef, est un nommé David, âgé de 36 ans, né à Boulogne (Seine), il fut tour à tour, ouvrier cordonnier et marchand forain ; Urbain-Célestin Liottard, est âgé de 46 ans et est originaire de Péagras-la-Clastre (Drôme) ; Pierre-Auguste Berruyer, est âgé de 35 ans, né à Marsac (Drôme), ouvrier cordonnier à Romans ; Jean Lamarque, 26 ans, né à Bordeaux et coudonnier, il est en fuite et la police le recherche toujours ; Louis-Lucien Brenier, âgé de 32 ans, né à Alixan (Drôme), ouvrier boulanger, habitait en dernier lieu à Lavallois-Perret.

La plupart sont de dangereux récidivistes. C'est alors qu'on s'y attendait le moins, après les avoir partout recherchés, qu'on mit la main sur les membres de la bande, à la suite d'un vol commis chez M. Laboissière, avocat à Tournon.

Les débats promettent d'être longs, mais intéressants.

LA CIRCULATION DES AUTOMOBILES

La conférence pour la réglementation de la circulation internationale des automobiles, qui devait se tenir à Paris le 1er juillet, est ajournée au 5 octobre prochain.

L'INDO-CHINE S'AGITE

D'après un télégramme chiffré de source privée, daté de Hanoï, 30 juin, et envoyé « via » Malte, des chefs de chrétienté de la province de Vinh, qu'on dit même être des ecclésiastiques indigènes, seraient été arrêtés pour avoir noué des relations avec des bandes de pillards. Des proclamations provoquant à la révolte avaient été imprimées.

Il faut remarquer que la région de Vinh est celle où les indigènes se sont déjà ligués pour refuser l'an dernier l'impôt personnel et foncier.

LE ZEPPELIN N° 1

Les pluies torrentielles qui ont recommencé à Mitelthibersch, où a fait escale le dirigeable allemand, n'ont pas permis le départ de celui-ci. Il a fallu redoubler de précautions pour éviter que le ballon ne brise ses amarres. Officiers et soldats sont restés sous la pluie toute la nuit. On espérait cependant hier que le ballon pourrait repartir dans l'après-midi.

A Metz, le public attend anxieusement les nouvelles d'un nouveau départ.

Chambre des Députés

Séances du Jeudi 1er Juillet

SÉANCE DU MATIN

La séance est présidée par M. Berteaux, vice-président.

La Chambre continue l'examen du projet de revision des tarifs douaniers.

M. Veillet critique la tendance à augmenter sans cesse les droits, d'où découle, d'après lui, l'augmentation de la cherté de la vie.

M. Girod demande des droits sur l'horlogerie et M. Jules Legrand combat l'élévation des tarifs.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

M. Henri Brisson préside.

M. Binder dépose une demande d'interpellation sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour sauvegarder le beurre des promenades de Paris.

L'interpellation est renvoyée à la suite des autres.

La Médaille du Maroc

La Chambre renvoie à mardi après-midi, la discussion du projet de loi tendant à accorder une médaille commémorative aux militaires et civils qui ont pris part aux opérations du Maroc.

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport de la Commission d'enquête sur la marine.

M. Delaisaye fait état de ces conclusions pour pouvoir son charge à fond de train contre le Gouvernement de la République, à la grande joie de M. Baudry d'Asson qui l'approuve bruyamment.

Après lui, M. Pichon, autre drolier, renouvelle ces critiques mais avec un peu plus de discrétion. N'empêche qu'il l'en croire l'anarchie serait dans tous les services de la marine et même au siège du Gouvernement.

L'orateur a, à l'occasion, le mot pittoresque. Remarquant que l'indulgite prévalait des temps, mais il n'avait compté que les prévenus, « mais, dit-il, cet objet ».

M. Pichon conclut qu'il faut, pour remettre la marine en état, 10 ans de quiétude et 10 ans d'efforts.

M. Chaumet monte à la tribune.

Il examine les divers rapports sur la marine déposés depuis quelques années, il constate les prédictions sinistres de la marine et ajoute que dans les autres marines, même en Angleterre, on trouve des dépassements de crédits et des malfaons.

Selon lui la principale cause de la crise de la marine est la prétention de créer une marine défensive à bon marché.

Il critique surtout le bureaucratie et l'Administration aux troupes trop compliquée. Il réclame un contrôle sérieux.

L'amiral Bienaimé demande le renvoi de la séance.

M. Allemane proteste au milieu du bruit.

DES INCIDENTS

M. Allemane insiste véhémentement pour la continuation de la séance (bruits prolongés).

M. Paul Bignon. — Nous étions là ce matin à 9 heures, vous n'y étiez pas. (Applaudissements divers.)

La séance continue.

L'amiral Bienaimé monte alors à la tribune et, après avoir déclaré qu'il se trouvait pris en quelque sorte au dépourvu, se comptait pas prendre la parole avant la prochaine séance, il félicite le rapporteur de l'œuvre qu'il a accomplie. Il présente quelques observations sur le rapport de M. Michel.

M. Allemane cause avec ses collègues. A droite on crie :

— Puisque vous avez demandé la continuation de la séance, écoutez au moins l'orateur !

L'amiral Bienaimé reprend alors ses critiques, puis la suite de la discussion est renvoyée à mardi.

La séance est levée à 6 heures 10.

Demain matin, séance pour la continuation du débat sur la revision du tarif douanier.

SÉNAT

Séance du Jeudi 1er Juillet

La séance est ouverte à 4 heures 50, sous la présidence de M. Antonin Dubost.

Le Code d'instruction criminelle

On renvoie à la Commission spéciale la proposition de loi de M. Julien Goujon tendant à modifier le code d'instruction criminelle.

Le Sénat adopte sans débat un projet de loi d'intérêt local concernant le département des Alpes-Maritimes et une proposition de M. Béranger relative à la prostitution des mineurs, puis l'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'interpellation de M. Knight sur la politique du Ministre des Colonies, à la Martinique.

M. Knight a la parole à propos de

L'Administration aux Colonies

M. Knight, après avoir exprimé ses regrets pour l'incident un peu vif qui s'est terminé la séance d'hier, revient à son interpellation.

Il reproche, entre autres choses, à M. Millies-Lacroix, d'avoir maintenu en fonctions le Conseiller général de la Martinique malgré la dissolution régulière prononcée par le Gouvernement.

Le ministre, dit M. Knight, ne pouvait ignorer la situation de la Martinique puisque le Conseil général dissous était déconsidéré dans l'opinion publique, il a mieux aimé croire les déclarations qui lui ont été faites par les délégués qui l'entouraient et dont j'ai parlé hier. Il a pris le parti du Conseil général réactionnaire.

M. Riou. — Qui sont les réactionnaires de la Martinique ?

Quelques sénateurs. — Ce sont les blancs. (Rires.)

M. Knight. — C'est une légende mensongère qui a trop malheureusement, cours en France.

M. Riou. — Je voudrais savoir ce que c'est qu'un réactionnaire, aux colonies.

M. Knight. — Nos colonies ne peuvent pas être attachées au régime actuel, parce qu'elles donnent tout à la République.

M. de Lamarzelle. — Alors il y a des républicains réactionnaires ? (Rires.)

M. Knight. — C'est la première République qui les a affranchis. L'Empire s'est empressé de leur enlever les droits civils et politiques que leur avait donnés la première République.

M. Godin de Vilaine. — C'est en 1850 sous la République que la représentation politique a été supprimée.

M. Knight. — Il n'y a pas aux colonies de questions de race ; il n'y a pas de blanc ou de noir ; il n'y a que des citoyens soucieux de leurs devoirs, ils ont montré leur patriotisme en 1870 et dans beaucoup d'autres circonstances, les nègres se sont levés en 1793. On n'a pas le droit de porter contre eux des accusations odieuses.

M. Millies-Lacroix répond aux accusations dirigées par M. Knight contre le ministère, et déclare que la plus grande partie des faits qui lui ont été reprochés sont antérieurs à son administration ; les autres se divisent en deux groupes.

Le Ministre dit qu'il ne peut être rendu responsable des troubles électoraux, de la fraude électorale et des divisions des partis dans certaines colonies, non plus que des catachrèses qui ont épouvé telle ou telle partie de notre domaine d'outre-mer. Il affirme qu'il n'est pas un gouverneur auquel il n'ait recommandé l'impartialité la plus complète, la déférence et les ménagements envers les plus de la population.

Le ministre affirme également s'avoir pas donné au gouverneur de la Martinique l'ordre de combattre M. Knight en ce qui concerne les nominations de fonctionnaires. L'orateur entre dans la discussion des faits particuliers il justifie le gouverneur de la Martinique et les autres fonctionnaires incriminés.

La discussion générale est close.

LES ORDRES DU JOUR

M. Antonin Dubost donne lecture des trois ordres du jour déposés

L'un de M. Delaisaye ainsi conçu :

« Le Sénat approuvant le ministère des colonies dans cette déclaration que l'intrusion de la politique dans les questions nuit à la prospérité nationale, passe à l'ordre du jour. »

Le second, de MM. Chautemps, Bassinet et Paulian, est ainsi conçu :

« Le Sénat approuvant les déclarations du Gouvernement passe à l'ordre du jour. »

M. Knight en propose un ainsi conçu :

« Le Sénat, vu des révélations portées à la tribune, qui indiquent des pratiques administratives regrettables, et confiant dans le Gouvernement pour les faire cesser, passe à l'ordre du jour. »

M. Millies-Lacroix déclare accepter l'ordre du jour de MM. Chautemps, Bassinet et Paulian.

L'ordre du jour de M. Delaisaye est repoussé à mains levées.

L'ordre du jour de confiance proposé par MM. Chautemps, Bassinet et Paulian est accepté et adopté par le Sénat.

La séance est levée à 6 heures 20, renvoyée à demain 2 heures.

NOUVELLES DE PARTOUT

FRANCE

PARIS. — Une artiste nouvellement arrivée de Saïgon où elle avait rempli un brillant engagement, ai qui devait reparaître prochainement pour Nîmes, Mlle Joséphine Duzzand, âgée de vingt-deux ans, est morte dans des conditions assez mystérieuses, dans un hôtel de la rue de Trévise.

TOULON. — Le lieutenant-colonel Massouller, du 141e d'infanterie, tombe du cheval, s'est fait un crâne une blessure qui laisse peu d'espoir de le sauver.

CLERMONT-FERRAND. — A Saint-Priest-des-Champs, une dame Marie Grandsaigne a tué son mari à coups de revolver. La ménagère était en mauvaise intelligence depuis longtemps. Les trois enfants des époux Grandsaigne ont assisté terrifiés à ce drame.

ÉTRANGER

PITTSBURG. — Sept mille ouvriers métallistes des usines de l'Etat se sont mis en grève, paralysant aussi les opérations dans 190 usines de Pensylvanie, de l'Ohio, de l'Indiana et de la Virginie de l'Ouest, appartenant à la corporation de l'acier.

LA RÉGION

La crise de l'Apprentissage

JUGÉE PAR M. DRON

Échos de la Conférence faite à Nancy par le Député du Nord

Nous avons dit avant-hier que le vaillant et sympathique député-maire de Tourcoing a donné samedi dernier, à Nancy, sous les auspices de la « Société Industrielle de l'Est », une conférence éloquente et documentée, sur la question si intéressante de l'apprentissage, de la crise qu'elle traverse et des mesures propres à y porter remède.

Nos confrères lorrains ont publié des comptes-rendus élogieux de la conférence de M. Dron, et nos lecteurs nous sauront gré d'en reproduire quelques-uns dans leurs appréciations essentielles.

C'est d'abord « l'Etoile », qui publie un compte rendu que le peu de place dont nous disposons ne permet pas de reproduire ici « in-extenso ».

Après avoir dit combien nombreuse était l'assistance, l'écrit :

M. Dron se lève, prend la parole

Il serait à souhaiter, dit-il, que toutes les villes de France puissent montrer des groupements aussi conscients de leur rôle émancipateur que la Chambre de Commerce et la Société industrielle de l'Est...

La crise de l'apprentissage, est un fait indéniable. Il y a pénurie d'apprentis, libres ou avec contrat. Le résultat en est que la plupart des professions sont occupées par des ouvriers étrangers et, d'autre part, que le niveau professionnel est considérablement abaissé.

La manque d'apprentis est aussi un effet du machinisme, lequel occasionne l'exode vers les villes ou à l'étranger.

Et puis, il faut bien reconnaître que l'ouvrier est hostile à l'éducation professionnelle. S'il n'en admet pas la nécessité, c'est qu'il redoute la concurrence des « petites mains », qui travaillent à vil prix : il craint qu'il n'y ait trop de bras.

Une des causes de la disparition de l'apprentissage serait encore la réglementation légale du travail, encore qu'on y apporte des accommodements en pratique.

Dans la deuxième partie de sa magistrale conférence, M. Dron examine les remèdes apportés à la crise de l'apprentissage et les quatre ayant mis en présence : Maintien et contrôle du contrat d'apprentissage, institué par la loi de 1851 ; système corporatif, établissant l'apprentissage obligatoire et dont les patrons supporteraient la plupart des charges ; projet du Gouvernement et de la Commission de la Chambre dont M. Astier est rapporteur, fait de morceaux détachés, un peu incohérent et trop compréhensif, en ses 89 articles ; enfin, proposition de loi que M. Dron lui-même a déposée sur le bureau de la Chambre le 21 juin dernier. Elle se compose de 16 articles. Elle comporte l'obligation pour les patrons d'assurer l'apprentissage pour les jeunes gens ou jeunes filles employés par eux.

Ils ne peuvent employer que ceux qui suivent régulièrement les cours professionnels collectifs visés par la présente loi ou des cours analogues créés par eux-mêmes, qui seraient agréés, contrôlés et présentaient les garanties stipulées.

Ces cours professionnels collectifs sont obligatoires et gratuits. Ils sont administrés par un Comité d'approvisionnement, où siègent notamment des délégués désignés par les ouvriers et employés d'usines ou ateliers. Ceux-ci une sérieuse garantie.

L'article 9 prescrit les [illegible] de création suivant la population des [illegible].

Un projet [illegible] par le Conseil supérieur de l'enseignement technique. Le Comité d'apprentissage [illegible] aux besoins industriels et commerciaux des [illegible].

Les articles suivants [illegible] la répartition des dépenses. A Nancy, [illegible] où il y a 4329 enfants en âge d'apprenti, [illegible] un dépense de 86.000 francs dont 21.500 francs pour la ville, 21.500 pour l'Etat et 43.000 pour les syndicats industriel et commercial.

Surtout l'horaire, la fréquentation et la sanction des cours, ainsi que les équivalences dispensant de leur fréquentation ; enfin, les sanctions à l'égard des chefs d'établissement et des parents ou tuteurs.

Tel est, résumé, le projet de loi de M. Dron, concernant l'apprentissage. Il l'expose en toute sincérité, avec une indiscutable compétence de pratique. Non qu'il prétende l'imposer, le suggérer plutôt, par patience et longueur de temps.

Il le considère avec raison comme un instrument de salut pour l'industrie et le commerce ; de paix sociale par le rapprochement de la classe ouvrière et du patronat.

M. Villain, dit « l'Etoile », remercie l'orateur et le maire de Tourcoing, de an conférence si savamment documentée, si claire si convaincus et si convincante.

« L'Est Républicain », disant que le cadre d'un journal quotidien ne permet pas de donner à la conférence de M. Dron le développement qu'elle mérite, mais qu'elle trouvera certainement place dans les publications techniques, ajoute :

« Elle a vivement intéressé le public d'élite réuni à la Chambre de Commerce ».

Enfin, « l'Eclair de l'Est », journal réactionnaire, constate que M. Dron a fait une très intéressante conférence sur « l'organisation de l'apprentissage ».

DANS L'ENSEIGNEMENT

L'Association des répétiteurs des Collèges de l'Académie de Lille a tenu, ces jours derniers, rue Jean-Bart, une assemblée générale. Les incidents survenus, récemment, à l'Ecole des Arts et Métiers de Lille, donnaient à cette assemblée un intérêt tout particulier. Voici, en quelques mots, ce qui s'est passé au cours de cette réunion, à laquelle assistaient des délégués de : Calais, Armentières, Soissons, Dunkerque, Valenciennes, Saint-Pol, Abbeville, Arras, Lille, Sedan, Béthune, etc.

A la suite de nominations qu'ils considèrent comme leur ayant porté un grand préjudice, des démarches furent faites auprès du Ministère de l'Instruction publique, et, annonce le président de l'Association, les répétiteurs passeront par ancienneté de service, sans considération d'Académie.

Ce qu'il importe surtout, déclara l'Assemblée, c'est de faire la séparation définitive de répétiteur, fonctionnaire public et du surveillant d'internat, employé au compte de l'entreprise privée.

Les répétiteurs insistent également pour que le répétitorat des Collèges devienne la copie de celui des Lycées, c'est-à-dire le stage indispensable pour arriver au professorat.

Après avoir discuté sur les services de l'internat et de l'externat, les délégués présents demandent que l'Administration supérieure, en attendant l'application de la réforme Ribot-Bourgeois, fixe une répartition équitable du service entre tous les répétiteurs.

Nombre de revendications furent ensuite présentées par les délégués. Elles seront soumises à M. le Recteur de l'Académie de Lille.

La séance s'est terminée par un appel à l'union étroite qui doit exister entre les répétiteurs de chaque Collège.

Les enfants à la mer

L'ŒUVRE LAIQUE DES VACANCES

Nombreuses sont les familles — et nous en comptons surtout parmi les abonnés et les lecteurs du *Progrès du Nord* — qui justement soucieuses de la santé de leurs enfants, désirent leur faire respirer l'air de la mer après les travaux de l'année scolaire. Mais où trouver une maison de famille animée de l'esprit républicain et laïque ? C'était jusqu'à ce jour difficile, sinon impossible. Il n'en existait pas sur le littoral de notre région. Pour combler cette lacune, Mme Prud'homme, vivement encouragée par un groupe de familles républicaines du Nord, prendra cette année la direction des maisons de famille de l'œuvre laïque des Vacances à la Mer. Son action s'étend à Malo-les-Bains à Bray-Dunes, à Petit-Fort-Philippe, plages ouvertes toute l'année, à partir du 1er août prochain.

Pour un prix très modéré 2 fr 50 à 3 fr. 50 par jour, les jeunes gens, jeunes filles, fillettes et petits garçons, auront une nourriture saine et abondante des soins maternels et la facilité de continuer leurs études.

Les enfants de moins de 2 ans et jusqu'à l'âge de 7 ans, payeront 50 fr. par mois.

Enfin, l'Œuvre laïque populaire des vacances de Septembre accepte les enfants recommandés par des Cercles Sociétés ou Patronages républicains, au prix de 40 francs.

Les grandes personnes au prix de 2 fr. 50 par jour, pour un mois.

Pour plus amples renseignements, écrire à Mme Prud'homme, à Malo-les-Bains.

Revendications des Gendarmes

Le « Journal de la Gendarmerie » se plaint que la maréchaussée soit trop chargée au point de vue de l'équipement, et réclame le nouveau paquetage de compagnie qu'on lui avait promis.

Trop de courroies, trop de bibelots, trop de lignes, trop de symétrie, dit-il. Le gendarme prévôtal doit à la fois un mercenaire et un marchand de tapis-à-brosse. Faites, à postiers de la maison, qu'il soit un homme de guerre simple comme il est l'homme simple du temps de paix !

Ne faites pas de lui le caricature japonaise de jadis représentant un monstre armé de pied en cap tenant par surcroît un yatagan à travers les dents.

Ne lui donnez que ce qui est utile à sa mission, plus placide que guerrière.

Les gendarmes sont d'assez loyaux serviteurs pour qu'on les écoute.

La question de la céruse

Une délégation, composée d'une vingtaine d'ouvriers, de contremaîtres d'usines et de représentants de fabricants de céruse de Lille, s'est présentée mardi après-midi, à la Chambre des députés. Ces délégués ont demandé à la commission d'inviter les parlementaires à ne point supprimer la fabrication et la vente de la céruse sans indemnité.

OSTENDE

Le grand prix de Paris est couru et, avec le 1er juillet s'ouvre la magnifique série des journées de courses à l'hippodrome Wellington d'Ostende. C'est le signal définitif du début de la grande saison balnéaire de la grande vie à Ostende. Le Kursaal a repris toute sa merveilleuse animation et tous les soirs la vaste coloade regorge d'auditeurs attentifs aux splendides concerts symphoniques de 150 exécutants. Nous ne saurions produire une article appelée à faire sensation, nous voulons parler de Mlle Elvira de Hidalgo, prima donna des Théâtres de Monte-Carlo, Naples et Prague, une délicieuse cantatrice de 18 ans, dont le talent égale la beauté.

La Manche en Monoplan

De haut des falaises de Blanc-Nez, M. Hubert Latham projette de prendre son vol vers l'Angleterre, pour atterrir à Douvres

M. Hubert Latham, champion du monoplan et recordman du monde, dont on connaît le beau vol, effectué au camp de Châlons, avec « l'Antoinette IV », se propose de traverser la Manche en monoplan, afin de conquérir le prix de 25.000 francs offert par le journal « Daily Mail ».

L'aviateur a minutieusement préparé, ces jours dernière, l'accomplissement de ce « raid » audacieux. Pour cela il s'est mis en relation avec M. Breton, l'ingénieur calaisien, qui dirigea, en 1880, les travaux, peu après arrêtés, pour raisons diplomatiques, du percement du tunnel sous-marin devant relier la France à l'Angleterre.

Pour abriter son monoplan M. Latham a reçu la libre disposition de l'usine abandonnée où M. Breton était autrefois son associé. C'est de cette usine, située près de Sangatte, sur la falaise qui domine la mer de 80 mètres environ, que s'effectuera le départ.

Bénéficiant de la hauteur des falaises, Latham s'envolera horizontalement et, après une course qui sera comme une sorte de plongée, il viendra atterrir, en un virage, à marée basse, sur la plage de Douvres. L'aviateur ne veut pas, au effet, au terme de son long voyage, effectuer l'ascension des falaises qui, à Douvres, sont plus élevées encore qu'à Calais.

M. Latham, qui est désireux d'accomplir au plus tôt sa prouesse, était attendu à Calais jeudi, avec son appareil, à l'express de une heure de l'après-midi.

D'autre part, le comte de Lambert, autre compétiteur à la traversée de la Manche en aéroplane est installé à Wissant, d'où il s'apprête, paraît-il, à prendre son vol.

L'incendie de Malo-les-Bains

L'ENQUÊTE

L'enquête menée pour découvrir les causes de ce sinistre, avance très difficilement, étant donnée l'impossibilité où l'on se trouve de faire la moindre constatation sur place.

Plusieurs personnes qui pénétrèrent dès le début, dans la Taverne Gaulloise, dont elles avaient lorsé l'entrée, ont déclaré avoir nettement vu deux foyers d'incendie : l'un à gauche, au milieu de la grande salle, l'autre dans le fond sur la scène du Café-Concert.

L'autre part, M. Bret, commissaire de police, et les croupiers du Kursaal, qui ont aperçu les premières flammes, estiment que celles-ci ne pouvaient parvenir d'aucun des deux points indiqués. On est, par suite, appelé à se demander s'il n'existait pas trois foyers d'incendie.

Au cours de son enquête sur les lieux du sinistre, M. Bosqui, commissaire de police de Malo, a découvert dans les décombres, à l'endroit où se trouvait la scène de la Taverne, un gros paquet d'étoffe noire, tellement

---

Feuilleton du 2 Juillet 1909 N° 122

HAINE D'AMOUR

PAR

Henri GERMAIN

Peut-être commencerai-je mes recherches demain.

— Mais j'ai grand peur de n'aboutir à rien.

— Pourquoi ?

— Songez donc, depuis quinze ans !

— C'est juste.

D'ailleurs, d'après ce que m'a dit Mme de Sommereuse, son neveu, ou celui qui passe pour lui, semble très sincère.

Le récit fait par lui s'accorde si bien, pas-tout, en de certaine points de détail avec la triste réalité du passé, qu'il n'est guère permis de douter de l'authenticité de sa personne.

— Sans doute ; mais il faut toujours s'en assurer de garanties.

— Oh ! si je dois faire une enquête à ce sujet, elle sera de pure forme, soyez-en convaincu.

La découverte de preuves décisives m'étonnerait fort.

— Allons ! au revoir, mon cher maître, et donne chance de votre côté, conclut doucement.

Sur ces mots, le notaire s'éloigna.

Don José, arrêté devant la Bourse, sourit et se réjouissait intérieurement.

Tout ce que venait de lui dire l'officier ministériel, d'un accent à la fois convaincu, et pourtant d'une sorte d'indifférence naïve, fortifiait pleinement ses espérances en la valeur de la réussite de ses combinaisons.

Jamais ce bonhomme-là ne parviendrait à découvrir la supercherie qui avait substitué la misérable Blondin au véritable Pierre de Sommereuse.

C'était un excellent notaire, très terré sur le Code ; mais rien de plus.

De son côté, Me Ledroit continuait sa route, en se félicitant de son attitude adroite.

Certainement, don José n'avait pu deviner le véritable but de son voyage.

Ils avaient joué au plus fin, mais l'Américain perdait la partie.

Car le but unique du voyage de l'officier ministériel, c'était justement la reconnaissance du passé du pseudo Pierre de Sommereuse.

Le fin notaire en trouvait à Marseille à l'insu même de la marquise.

Il avait entrepris ce déplacement à l'insu de Berthe Duroc.

La dévouée femme de chambre, toujours méfiante à l'égard du Blondin contre qui d'invincibles préventions l'agitaient, s'était rendue en cachette chez Me Ledroit.

Et, très clairement, elle l'avait mis au courant des moindres incidents survenus depuis l'entrée à l'hôtel du soi-disant Pierre de Sommereuse.

— Oui, avait murmuré le notaire, pensif, tout ce que vous venez de me dire est singulier.

A ce propos, vous souvenez-vous, ma bonne madame Duroc, que, justement, cet autre brave garçon sauvé par votre fils, et devenu, depuis, son ami, avait raconté à sa maîtresse, à peu de chose près ?

— Qu'est-il devenu, ce petit peintre ?

— Ma foi, monsieur, il doit être mort à l'heure actuelle.

— Mort !

Il était donc malade !

— Non pas.

Il n'est batte avec M. de Landrec aux environs de Paris, et il a reçu, paraît-il, une balle en pleine poitrine.

— Pauvre garçon !

Ah ! celui-là était plus sympathique que l'autre, n'est-ce pas ?

— Oui, monsieur, c'est la vérité.

— Ainsi, vous avez des doutes sur la véritable personnalité du soi-disant neveu de Mme de Sommereuse ?

— Oui, monsieur, des doutes persistants.

L'intrusion de M. de Mendoza dans toute cette histoire suffirait, d'ailleurs à me rendre méfiante.

— Quel intérêt M. de Mendoza, riche banquier étranger, aurait-il à tromper Mme de Sommereuse, en ce qui concerne surtout la découverte de son enfant ?

C'est un homme d'argent, à qui, en ne nul doute, les intérêts financiers de ma cliente sont indifférents.

— Je ne sais pas, monsieur ; je ne m'explique pas cela, c'est une affaire de pressentiments, d'impressions, comme vous le disiez tout à l'heure.

Nous autres, femmes, nous jugeons avec plus de finesse que vous.

Nous saisissons souvent des expressions de physionomie, des regards furtifs, des sourires qui nous donnent à penser.

Il n'en est pas moins étrange que, justement, M. de Mendoza se soit volontairement chargé d'aller à Marseille, rechercher pour le compte de Mme de Sommereuse, les traces du passé de son neveu.

— Que me dites-vous là ? s'écria Me Ledroit d'un accent froissé.

Comment, la marquise ne m'a-t-elle pas chargé de ce soin ?

N'est ce pas mon devoir, et pour ainsi dire mon droit, puisque je suis chargé des intérêts de la famille de Sommereuse, de m'occuper exclusivement de cette affaire !...

— C'est ce que j'ai pensé, monsieur, affirma Berthe Duroc, et c'est pour cela que je suis venue vous trouver.

— Vous avez très bien fait.

Et je ne laisserai pas les choses se passer ainsi.

Je trouve bizarre, continua Me Ledroit, en proie à une sorte de colère froide et concentrée, que Mme de Sommereuse ait osé confier une telle mission à un étranger.

— N'est-ce pas, monsieur, ce n'est pas son affaire ?

— Pardien, non.

Et comme vous, ma bonne Duroc, je commence à concevoir des doutes sur cette affaire étrange.

Je l'éclaircirai à ses dépens tôt.

Que diable ! il ne faudrait pourtant pas que l'immense fortune du défunt marquis soit remise entre des mains indignes.

Je ne laisserai pas ma noble cliente devenir, par trop de crédulité, la proie de certaine intrigants.

Non, jamais, jamais !

En disant cela, Me Ledroit de levs surexcité.

— Après-demain, continua-t-il, je partirai pour Marseille.

Puis il marcha durant un instant de long en large dans son cabinet, leur agité, soucieux.

Berthe demeurait silencieuse, attendant patiemment de nouvelles questions.

Enfin le notaire prit place à son bureau.

Il sortit de sa poche un petit carnet de marquin, l'ouvrit à une page blanche, et se prépara à écrire.

— Veuillez, dit-il, me rappeler succinctement l'histoire différente de ces deux jeunes gens, prétendant également se nommer Pierre, et avoir été élevés tous deux à Marseille.

Berthe Duroc commença lentement, en résumant ses souvenirs.

— Bien, c'est tout ce qu'il me faut pour le moment, déclara Me Ledroit, après avoir pris des notes.

Je vais d'abord essayer d'éclaircir ces premiers points, nous verrons ensuite.

Oui ! soyez tranquille, ma bonne madame Duroc, si je dois remettre un jour la fortune de feu M. de Sommereuse à quelqu'un, je ne le ferai qu'à bon escient.

D'ailleurs, j'ai conservé fort sagement le moyen de retarder les choses jusqu'aux plus extrêmes délais prévus par la loi.

J'ai toujours en réserve l'existence supposée du comte de Bersac, ce cousin germain du marquis que, lui aussi, serait héritier.

Or, on ne sait pas ce qu'il est devenu, mais nous ne possédons aucune preuve de son mort.

C'est un obstacle à passer outre que je tiens en réserve précieusement.

Ah ! si nous l'avions retrouvé, ce comte de Bersac, nous aurions peut-être découvert par lui les traces de Pierre de Sommereuse.

En tous cas, ma bonne Duroc, je vous remercie de votre intelligente initiative.

Surtout, ne parlez à personne de votre démarche.

— Oh ! certainement, répliqua la femme de chambre en se levant, c'est tout à fait entre vous et moi, monsieur.

Devrai-je revenir vous voir ?

— Oui, dans quelques jours, à mon retour de Marseille, je vous ferai prévenir secrètement.

A bientôt !

Berthe Duroc partit.

Voilà pourquoi don José de Mendoza se trouvait de rencontrer inopinément Me Ledroit sur la Cannebière, devant la Bourse de Marseille.

Le notaire n'avait pas perdu son temps dans l'antique cité phocéenne.

Usant de ses prérogatives d'officier ministériel, il avait assez facilement obtenu que l'on tît des recherches dans les archives de l'Hôpital.

Les renseignements donnés concordaient, là, de tous points, avec l'histoire du pauvre Pierre, le peintre, mort sous ses doigts à présent.

Et, chose bizarre, le signalement de l'enfant amené quinze ans plus tôt, comme vagabond, puis soigné dans l'établissement charitable, se rapportait assez exactement à celui du petit Pierre de Sommereuse.

Indice précieux que Me Ledroit nota soigneusement.

De l'Hôpital, il se rendit ensuite aux Enfants-Assistés.

La encore, on retrouva les traces de l'enfant qui avait vécu plusieurs années dans la maison.

Un vieil employé de l'économat se souvint même d'avoir donné parfois des leçons particulières à petit abandonné.

Celui-ci l'avait pris en affection, il voulait le retrouver le soir dans son bureau, avec l'autorisation de directeur.

(*A suivre*).

CHOCOLAT DELESFAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PARFAITE QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
98, Rue National, Lille